

# Brevet Professionnel Agricole Responsable d'Entreprise Agricole (BPA REA)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Piloter stratégiquement l'entreprise agricole et de conduire au changement.
- Préserver et améliorer les sols et la biodiversité fonctionnelle.
- Conduire des processus de production.
- Commercialiser des produits agricoles et des services.
- Négocier, concerter et élaborer un projet.
- Organiser le travail, gérer les ressources et les relations humaines.

## Entreprises d'accueil

Tous types d'exploitation agricole.

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAP ou d'un autre diplôme de même niveau ou de niveau supérieur, ou avoir suivi un cycle complet d'une classe de seconde.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

## Formation par apprentissage

<b>Code diplôme</b>	<b>Code RNCP</b>
45321007	29257

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

### Durée de la formation

1 200 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en octobre.

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne :  
1 semaine en UFA,  
3 semaines en entreprise.  
*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### UFA - Vivarais Formation

111 avenue du 8 mai 1945  
07300 **TOURNON**  
04 75 07 14 50  
vivarais.recrutement@cneap.fr  
www.vivarais-formation.com

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Mise à niveau mathématiques (si nécessaire)
	Mise à niveau informatique (si nécessaire)
	Mise à niveau expression (si nécessaire)
Matières professionnelles	Se positionner en tant que professionnel
	Piloter l'entreprise agricole (approche globale et stratégie d'entreprise)
	Gérer le travail sur l'exploitation
	Conduire le processus de production (agronomie + option viticulture ou arboriculture ou élevage ruminants ou élevage volailles)
	Comptabilité, Gestion, Juridique & fiscal
	Commercialisation & Négociation
	2 modules aux choix sur les 9 proposés : - conduire un atelier volaille - conduire un atelier raisin de table - conduire un atelier castéicole - conduire un atelier maraîchage - conduire un atelier de vinification - Conduire un atelier petits fruits - Construire et rénover des murets en pierres sèches - Promouvoir son entreprise agricole - Conduire une activité d'accueil et services

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Type	Forme
<b>UC 1 : Assurer la veille technique (agroécologie)</b>	UC	Pratique explicitée
<b>UC 21 : Réorienter un atelier de production dans un contexte de changement</b>	UC	Oral
<b>UC 22 : Evaluer les besoins en travail de son entreprise agricole</b>	UC	Oral
<b>UC 3 : Réaliser et analyser l'acte de production</b>	UC	Oral + Pratique
<b>UC 4 : Présenter les aspects économiques de son projet agricole</b>	UC	Oral avec support écrit
<b>UC 51 : Présenter les aspects commerciaux de son projet agricole</b>	UC	Oral
<b>UC 52 : Pratiquer une négociation dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif</b>	UC	Pratique explicitée
<b>Ucare 1</b>	UC	Pratique explicitée
<b>Ucare 2</b>	UC	Pratique explicitée

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

UC : Unité Capitalisable

L'obtention du diplôme se fait par la validation des 7 UC délivré par le jury permanent relevant du ministère en charge de l'Agriculture. Les épreuves de certification se déroulent en interne. Chaque UC acquise l'est à vie

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021-22	2020-21	2019-20	2018-19
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87%</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	88,71%	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	92,11%	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	83,55%	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	87,67%	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	en cours	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	en cours	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	en cours	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	en cours	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>
<b>Taux de réussite du BPA REA dans l'UFA</b>	<b>100%</b>	-	-	-
<b>Taux d'abandon globaux</b>	<b>15,66%</b>	<b>12,83%</b>	-	-

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Certificat de spécialisation (CS).
- BTS ACSE.
- Diplôme à vocation Installation ou salariat agricole.

### Débouchés professionnels :

Installation ou salariat agricole, Service de remplacement.

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 352 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier (sous réserve du nombre de places disponibles)

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue CFP de l'établissement.

## Accès par transport

- Parking gratuit : sur place / à proximité.
- Parc à vélo.
- À 5 mn en voiture de la sortie n°13 de l'Autoroute A7.
- Ligne de bus 7 à proximité : Valence/Annonay,
  - à 25 min de Valence
  - à 50 min d'Annonay (Arrêt à 200m)
  - à 10 min de la gare routière de Tournon-sur-Rhône (ou navette : Tain l'Hermitage/Tournon Sur Rhône)
- Gare TGV Ter à proximité :
  - à 15 min à pied de la Gare SNCF de Tain l'Hermitage
  - à 25 min en voiture de la Gare TGV Valence (Alixan).

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Restauration

- Salle repas équipée de réfrigérateurs et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

Un réseau d'hébergement directement géré par Vivarais Formation (AIDE ACA) : répartis sur plusieurs studios, appartements et 1 maison de rue.

## Matériel / Équipement

- Matériels : sécheurs électrique, EPI...
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, espace numérique, salle d'examen pour les CCF..
- Plateau technique : Salle informatique, salle de dégustation, laboratoire d'analyses bio chimie.
- Partenaires :
  - Exploitations agricoles : bovins, ovins et caprins (lait, viande et transformation)
  - Grandes cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, arboriculture (vergers)
  - PAM (plantes aromatiques et médicinales)
  - Domaines viticoles (cave partenaire).

## Coordonnées de l'UFA



### UFA - Vivarais Formation

111 avenue du 8 mai 1945  
07300 **TOURNON**  
04 75 07 14 50  
vivarais.recrutement@cneap.fr  
www.vivarais-formation.com

### Référent handicap

Laetitia HUREZ  
laetitia.hurez@cneap.fr

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026